CARCASSONNE
Patrimoine Mondial

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CARCASSONNE

DDTM 11 - PREFET
19 JUIN 2024
Contrôle de légalité

ARRÊTÉ

N° : 2024-0116

Service :
Pôle Proximité

PORTANT MISE À JOUR N° 9 DU PLU DE LA COMMUNE DE CARCASSONNE

Le Maire de la Ville de Carcassonne, Chef-lieu du Département de l'Aude ;

Vu le Code du patrimoine livre VI titres I et II ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 et R.153-18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2017 approuvant le Plan Local d'urbanisme de Carcassonne ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Occitanie du 15 mars 2024, portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle Notre-Dame de l'Abbaye à Carcassonne (Aude)

ARRÊTE

Article 1 :
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Carcassonne, approuvé le 9 mars 2017, est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet :

- Est annexé au PLU, l'arrêté du Préfet de la Région Occitanie du 15 mars 2024, portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle Notre-Dame de l'Abbaye à Carcassonne (Aude)
- Est complétée la liste des servitudes d'utilité publique annexée au PLU.

Article 2 :
La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Article 3 :
Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant une durée d'un mois.

Article 4 :
Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100698-20240521-18422-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/06/2024
Publication : 07/06/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Carcassonne, à l'hôtel de Ville,
Le 21 mai 2024

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE 02 AUDE 11000

Conformément à l'article R421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant auprès de la collectivité signataire du présent document.

Pour ampliation,

Isabelle VERGÉ

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

DDTM 11 - PREFET
19 JUIN 2024
Contrôle de légalité

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle Notre-Dame de l'Abbaye à CARCASSONNE (Aude)

Le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 12 décembre 2023 ;
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la chapelle Notre-Dame de l'Abbaye à CARCASSONNE (Aude) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son ancienneté dans l'histoire religieuse et architecturale de Carcassonne, de son architecture caractéristique du gothique languedocien de la fin du XIII[e] siècle, remaniée par les Capucins au XVII[e] siècle,

Arrête :

Art. 1[er] : Est inscrite au titre des monuments historiques - tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté - la chapelle Notre-Dame de l'Abbaye en totalité, située à CARCASSONNE (Aude), 103 rue de la Trivalle, sur la parcelle AS 248 et appartenant à l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE CARCASSONNE, dont le siège est à Carcassonne (Aude) 89 rue Jean Bringer, immatriculée sous le n° SIREN 775782378. Celle- ci en est propriétaire depuis une date antérieure à 1956.

Art. 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Art. 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 15 MARS 2024

Le préfet de la région Occitanie,

Pierre-André DURAND

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie
5 rue Salle-l'Évêque - CS 49020 - 34967 Montpellier Cedex 2
Tél. : 04 67 02 32 00
www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques
de la chapelle Notre-Dame de l'Abbaye à CARCASSONNE (Aude)

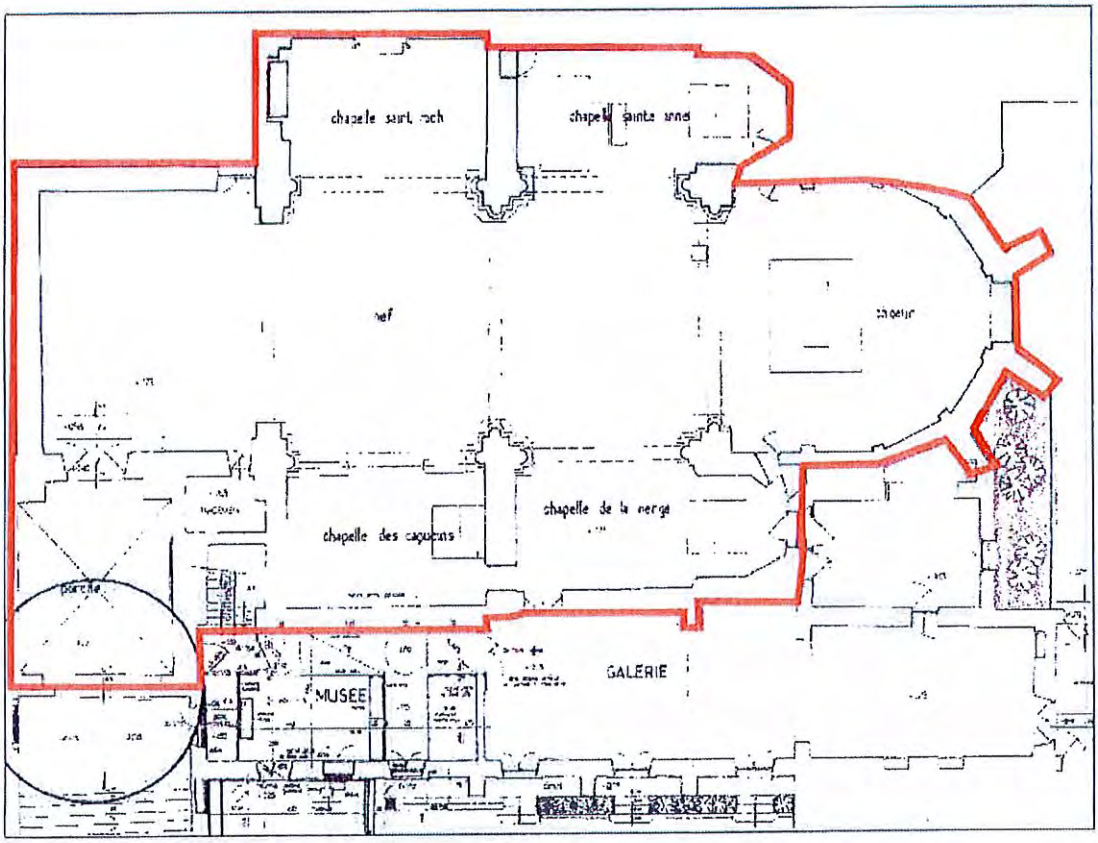

Fait à Toulouse, le 15 MARS 2024

Le préfet de la région Occitanie,

Pierre-André DURAND

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie
5 rue Salle-l'Évêque - CS 49020 - 34967 Montpellier Cedex 2
Tél. : 04 67 02 32 00
www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie

CARCASSONNE
PATRIMOINE MONDIAL

DDTM 11 - PREFET
19 JUIN 2024
Contrôle de légalité

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

:- :- :- :-

Je soussigné, Gérard LARRAT, Maire de la commune de Carcassonne certifie :

avoir fait procéder à l'affichage, dans les lieux prévus à cet effet, de l'arrêté de mise à jour n° 9 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), annexant l'arrêté préfectoral du 15 mars 2024 portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle Notre-Dame de l'Abbaye à Carcassonne (Aude).

Cet arrêté a été affiché à compter du 11 juin 2024 au 11 juillet 2024 inclus.

Fait à Carcassonne, le 12 juillet 2024

Le Maire,

Gérard LARRAT

CARCASSONNE
Patrimoine Mondial

DDTM 11 - PREFET
19 JUIN 2024
Contrôle de légalité

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

ANNEXE

I) Annexes Patrimoniales :

1. Archéologie
   - carte zones de présomption
   - arrêté région n° 100319, zones de présomption
   - carte secteur est localisation sites archéologiques
   - carte secteur ouest localisation sites archéologiques
   - extraits législation sauvegarde patrimoine archéologiques
   - identification et localisation vestiges archéologiques

2. Eléments Identifiés (OGS)
   - cartographie petit patrimoine & domaines
   - inventaire du petit patrimoine rural isolé
   - carte protection éléments patrimoines
   - inventaire éléments patrimoine

3. Sites et Monuments
   - arrêté du 3 octobre 1997création du secteur sauvegardé aujourd'hui site patrimonial remarquable
   - liste SUP (UDAP)
   - liste sommaire des UP immeubles (DRAC)
   - site classé abords de la Cité
   - patrimoine AC1 - périmètre MH
   - patrimoine AC2 - sites inscrits

II) Annexes Servitudes d'Utilité Publique :

1. Aéroport

   a. Dégagement

   - arrêté ministériel du 29.02.2016 (approbation du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Salvaza)
   - note annexe plan des servitudes aéronautiques
   - plan d'ensemble A1
   - plan de détail A2
   - zone dégagée d'obstacles A3
   - plan des adaptations A4

   b. Radioélectriques

   - répertoire des servitudes radioélectriques
   - carte servitudes radioélectriques contre les obstacles

2. Couloir hertzien
3. EBC
4. emplacements réservés (carte + liste)
5. PPRI approuvé 7 mai 2014 et modifié le 24 novembre 2022
6. PPRIF approuvé 12 septembre 2011
7. Protection aire d'alimentation de captage de Maquens
8. RTE
9. SNCF
10. TIGF

- AP 2015-005 d'autorisation de construction et d'exploitation de canalisation de transport de gaz
- AP 2015-006 instituant les SUP
- contraintes PLU/Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz
- plan de situation des ouvrages

III) Annexes Sanitaires

1. Eau Potable
   - périmètre de protection des Eaux pluviales
   - règlement distribution des eaux potables
   - schéma général d'alimentation en eau potable
2. Eaux Pluviales
   - carte compensation pluviale imperméabilisation
   - règlement assainissement pluvial
   - règlement assainissement
3. Ordures Ménagères
   - règlement service 2010
4. Plan des réseaux (EU – EP – AEP)
   - réseau d'assainissement
   - réseaux EP légende
   - réseau EP
5. Schéma d'assainissement
   - schéma du réseau d'assainissement
   - zonage collectif

IV) Autres Annexes

1. Classement sonore ITT
    - AP 2015 090-0007

2. Implantation emprises militaires

3. ICPE
    - liste des ICPE

4. Périmètre AOC
    - Périmètre d'exploitation
    - Siège d'exploitation

5. Périmètre droit de préemption urbain
    - Carte périmètre DPU renforcé

6. Périmètre ZAC
    - délibération création ZAC du Minervois
    - délibération création ZAC Montredon
    - localisation des périmètres de ZAC

7. Périmètre ZAD
    - délibération création ZAD 9 novembre 2004 –
    - localisation périmètre de ZAD

8. PEB Approbation 6 novembre 2007
    - arrêté n°2007 11 293
    - carte PEB
    - règlement PEB

9. Régime forestier
    - arrêté préfectoral 2009
    - arrêté régional 2000
    - carte plan de situation

10. Règlement local de publicité
    - carte zonage règlement
    - règlement de publicité

11. Route à grande circulation
    - décret n° 2010 – 578 du 31 mai 2010
    - carte route à grande circulation

12. ZNIEFF
    - 910030416
    - 910011720
    - 910030626

V) Mises à jour PLU 2017

1. MAJ n° 1 DUP projet dérivation des eaux et instauration périmètre de protection
   - AP n°ARS DD11-CES-2018-002

2. MAJ n° 2
   - AP n°2013094-0006 prescrivant la constitution de servitudes sur la zone de l'ancienne fabrique de liants exploitée par la DDTM sur le territoire de la commune de Carcassonne
   - AP n° DREAL 2018-11-022 portant institution des servitudes d'utilités publiques prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et autres produits chimiques sur le territoire de la commune de Carcassonne
   - décret en date du 25 septembre 2017 portant classement des paysages du canal du Midi sur le territoire de Carcassonne
   - modification du périmètre de l'OGS suite au vote du Conseil Syndical du 8 juin 2016 et à sa validation en commission supérieure des sites perspectives et paysages du 8 décembre 2016

3. Maj n°3
   - AP n°3 DREAL-UD11-2019-005 du 1 Février 2019 créant des secteurs d'information des sols (SIS) dans le département de l'Aude

4. MAJ n°4
   - Délibération d'approbation et le dossier de la révision du Règlement Local de Publicité en date du 12 décembre 2019
   - Cahier de gestion du site classé des paysages du Canal du Midi

5. MAJ n°5
   - AP du 11 mars 2020 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église paroissiale Saint-Gimer à Carcassonne (Aude)

6. MAJ n°6
   - AP du 10 décembre 2021 portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancienne école normale d'instituteurs de Carcassonne (Aude)

7. MAJ n°7
   - AP du 15 juin 2022 portant inscription au titre des monuments historiques du château de Pech Redon à Pezens

8. MAJ n°8
   - AP du 24 novembre 2022 portant approbation de la modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi) de la commune de Carcassonne

9. MAJ n°9
   - AP 15 mars 2024 portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle Notre-Dame de l'Abbaye à Carcassonne (Aude)